

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service des immeubles, parcs et espaces publics / Exécution de projets - Immeubles	<b>No SD</b> SD-2024-5520
<b>OBJET</b>	Recommander au conseil qu'un avis de motion soit donné pour le Règlement numéro L-13014 décrétant l'exécution de travaux de rénovation et d'aménagement fonctionnel au garage du secteur 1 et un emprunt de 3 285 000 \$ à cette fin et que ce règlement soit adopté à une séance subséquente	
<b>No dossier(s) interne(s) :</b> <b>No LV :</b> NE S'APPLIQUE PAS <b>DISTRICT(S) :</b> 02-Saint-Vincent-de-Paul		
<b>Actions :</b> ADOPTION DE RÈGLEMENT, AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION DE PROJET DE RÈGLEMENT <b>No règlement :</b> L-13014 <b>Type de règlement :</b> Emprunt <b>Titre du règlement :</b> Décrétant l'exécution de travaux de rénovation et d'aménagement fonctionnel au garage du secteur 1 et un emprunt de 3 285 000 \$ à cette fin <b>Consultation publique :</b> Non <b>Dispo. susceptible approb. référendaire :</b> Oui <b>Lettre d'invitation :</b> Non <b>Approbation externe :</b> Oui		
<b>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</b>		
<b>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</b> <p>En collaboration avec le Service des finances, nous avons procédé à la rédaction du règlement suivant:</p> <p>Règlement numéro L-13014 décrétant l'exécution de travaux de rénovation et d'aménagement fonctionnel au garage du secteur 1 et un emprunt de 3 285 000 \$ à cette fin.</p> <p>L'emprunt visé par le Règlement L-13014 permettra d'exécuter des travaux de rénovation et d'aménagement fonctionnel au garage du secteur 1, et ce, afin de rendre cet immeuble conforme aux exigences de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail («CNESST») relativement aux espaces du garage, notamment les vestiaires hommes et femmes avec douches ainsi que la cafétéria à l'étage du bâtiment. Ces travaux comprennent également le réaménagement des espaces administratifs, de la cuisine et de la salle de conférence, ainsi que des blocs sanitaires situés au rez-de-chaussée.</p>		
<b>IMPACTS MAJEURS</b> NE S'APPLIQUE PAS		
<b>ASPECTS FINANCIERS</b> <p>Le présent règlement prévoit un investissement de 3 285 000 \$ (taxes nettes incluses) qui s'inscrit dans le cadre du projet « Divers aménagements fonctionnels au secteur 1 » pour lequel un montant de 4 800 000 \$ est prévu au PTI dont 1 800 000 \$ en 2024.</p> <p>Service de dette : 100 % Ensemble des contribuables.</p> <p>Cette intervention annule et remplace celle complétée le 2024-10-21.</p> <p>Emprunt de 3 285 000 \$</p>		
<b>CULTURE</b> NE S'APPLIQUE PAS		
<b>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</b> <p>Dépôt du projet de règlement;</p> <p>Avis de motion;</p> <p>Adoption du règlement par le conseil municipal devant se tenir dans les délais énoncés à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c C-19);</p> <p>Approbation des personnes habiles à voter ;</p> <p>Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec;</p> <p>Avis de publication finale en vertu de l'article 362 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).</p>		
<b>CADRE NORMATIF</b> En vertu des articles 544 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).		
<b>REMARQUE(S)</b>		

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service des immeubles, parcs et espaces publics / Exécution de projets - Immeubles	<b>No SD</b> SD-2024-5520
<p><b>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</b></p> <p>de recommander au conseil de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13014 décrétant l'exécution de travaux de rénovation et d'aménagement fonctionnel au garage du secteur 1 et un emprunt de 3 285 000 \$ à cette fin.</p> <p>de demander à la greffière ou à la greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil, un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-13014 décrétant l'exécution de travaux de rénovation et d'aménagement fonctionnel au garage du secteur 1 et un emprunt de 3 285 000 \$ à cette fin.</p> <p>de recommander au conseil d'adopter le Règlement numéro L-13014 décrétant l'exécution de travaux de rénovation et d'aménagement fonctionnel au garage du secteur 1 et un emprunt de 3 285 000 \$ à cette fin.</p>		